

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.06.2026	D2026-24	5.3	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 02 DU 29/06/2026
questions, numérotées de D2026-20 à D2026-25

DELIBERATION

CANDIDATURE AU COMITE DES 100 DE L'UNCCAS

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni au CCAS à FLERS, sous la présidence de Monsieur Georges LAVIGNE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres élus : Monsieur Georges LAVIGNE, Madame Armelline SALLIOT, Madame Chantal GAUMER, Madame Sylvie DUFOUR, Monsieur Jean-Marc REMANDE

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Monsieur Didier BABONNEAU, Monsieur Eric MARIE

Tous présents, à l'exception de :

<u>Procurations</u>	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Jean-François BRISSET, Monsieur Didier BABONNEAU

EFFECTIF En exercice : 11 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	D2026-20 à D2026-25	9	9

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
22.06.2026	18h05	Sylvie MALOIZEL	19h40	2.07.2026

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.06.2026	D2026-24	5.3	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	CANDIDATURE AU COMITE DES 100 DE L'UNCCAS
-------	--

SM

Chers Collègues,

L'Union Nationale des CCAS (UNCCAS), à laquelle adhère le CCAS de Flers, va renouveler son conseil d'administration et son bureau national. Pour ce faire, les adhérents vont devoir élire le comité des 100 membres, lequel élira le Conseil d'Administration qui procèdera à l'élection du nouveau bureau.

Le « comité des 100 » a donc un rôle central dans la composition des instances nationales. C'est un collège de « grands électeurs » qui réunit 100 CCAS / CIAS adhérents de l'UNCCAS au 1^{er} janvier 2026 et répartis dans 7 collèges électoraux, en fonction de leur population.

Ce comité aura pour mission d'élire, le 16 septembre prochain, les 54 administrateurs de l'UNCCAS, dont 40 issus du comité des 100.

Conscient du rôle essentiel joué par l'UNCCAS dans la défense des questions sociales, en tant que Vice-Président du CCAS, Monsieur LAVIGNE propose au conseil d'administration du C.C.A.S de Flers de répondre favorablement à l'appel à candidature pour le « Comité des 100 » et annonce se porter candidat en tant que titulaire avec Madame SALLIOT, Vice-Présidente Déléguée, en qualité de suppléante.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - AUTORISER** le dépôt d'une candidature au comité des 100 de l'UNCCAS pour le mandat 2026-2032
- 2 - DESIGNER** pour siéger au sein du comité des 100 de l'UNCCAS :
 - Candidat titulaire : Monsieur Georges LAVIGNE
 - Candidate suppléante : Madame Armeline SALLIOT

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20260629-D2026-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026

Georges LAVIGNE